



Les questions en Primaire

- **Les RASED.**

Les Rased, mis en place par la circulaire du 9 avril 1990, dont l'objectif est de permettre à chaque élève de tirer le meilleur profit de sa scolarité, **ont toujours pour la PEEP, en 2009, une place dans notre Ecole.**

Les missions du réseau ont été modifiées et élargies par la circulaire n°13 de 2002. Le dispositif d'aides spécialisées contribue à assurer, avec les équipes pédagogiques, d'une part, la prévention des difficultés et, d'autre part, la remédiation.

Les deux heures d'aide personnalisée mises en œuvre à la rentrée 2008 prennent en charge des difficultés ponctuelles rencontrées par les élèves. Organisées selon le choix des équipes pédagogiques, elles offrent la possibilité aux enseignants d'avoir une approche et une relation différente avec les élèves.

Ces dispositifs sont complémentaires et la PEEP souhaite la pérennité des RASED. Néanmoins, une mise à plat de tous les dispositifs d'aide des élèves en difficulté nous semble nécessaire.

- **L'Aide Personnalisée : un dispositif positif.**

Les deux heures d'aide personnalisée par semaine, hors temps scolaire, offrent un temps particulier aux enseignants et aux élèves. Contrairement à ce que nous aurions pu penser, ce temps ne stigmatise pas les élèves. Les retours des élèves, familles et enseignants sont très positifs. Même si, à l'heure actuelle, il est très difficile d'évaluer si le niveau scolaire des élèves a progressé, nous pouvons faire un constat indéniable, les élèves pris en charge, dans ce temps hors scolaire, développent « l'estime de soi » .

La confiance en soi est un élément fondamental dans l'apprentissage.

Pour la PEEP, il faut absolument défendre ce dispositif. Ces deux heures sont peut-être mal placées dans la journée, mais un réaménagement est toujours possible.

- **Aménagement du temps scolaire : 4 jours ou 4 jours ½. La PEEP prône la liberté de choix.**

À compter de la rentrée 2008, le temps scolaire des élèves de l'école primaire est organisé sur la base de 24 h d'enseignement par semaine (contre 26 h précédemment), réparties sur 4 jours ou sur 9 demi-journées du lundi au vendredi (*décret n° 2008-463 du 15 mai 2008, circulaire 2008-082 du 5 juin 2008*). Les élèves de primaire auront 864 heures annuelles d'enseignement sur 36 semaines, ce qui nous place dorénavant dans la moyenne européenne.

La PEEP rappelle que l'aménagement du temps scolaire est une question qui doit se discuter en conseil d'école avec les parents, les enseignants et la municipalité. L'organisation du temps scolaire est une question qui ne doit pas être imposée à tous par idéologie, mais pensée en fonction de l'intérêt de l'enfant, en acceptant de tenir

compte des situations locales. En effet, les contraintes et les possibilités d'aménagement sont bien différentes pour les communes rurales ou urbaines, pour les importantes ou les petites. Les investissements humains et financiers dans les activités extra-scolaires réalisés par les communes doivent être également pris en compte.

Pour la PEEP, l'aménagement du temps scolaire est une question qui doit être abordée par la Communauté éducative, au niveau de chaque commune.

- **Dispositif d'évaluation en CE1 et CM2.**

Les services du ministère de l'Education ont présenté, le 2 octobre, à l'ensemble du corps des inspecteurs réunis à Poitiers, le nouveau dispositif d'évaluation en français et mathématiques.

Ces évaluations (dites sommatives) se sont déroulées, pour la présente année scolaire, du 19 au 23 janvier pour les élèves de CM2 et sont programmées du 25 au 30 mai pour ceux de CE1.

Ces évaluations sont à destination de l'Education nationale. Elles ne présentent pas réellement d'intérêt pour les parents, même si une restitution des résultats de leur enfant leur est faite. Il s'agit avant tout d'avoir une photographie, à un même instant, des compétences et des connaissances des élèves français d'un même niveau.

Ces tests, en adéquation avec les programmes de l'école primaire de 2008, comportent 60 questions en français et 40 en mathématiques.

Ces évaluations qui se déroulent au mois de janvier pour les classes de CM2 font le bilan des compétences acquises au cours des huit années d'école de ces élèves. « Bien sûr, il ne s'agit d'une première année et nous savons que les nouveaux programmes ne sont en vigueur que depuis le mois de septembre 2008. C'est tout un parcours scolaire qui est évalué : repérer un sujet dans une phrase, connaître les accords du pluriel ou les tables de multiplication ne sont pas des nouveautés du programme de CM2 initié en 2008 » précise Jean-Louis Membrini, Directeur général de l'enseignement scolaire.

L'évaluation de CE1 est fixée au 25 mai 2009, plus tard dans l'année scolaire afin d'être certain que les compétences essentielles en lecture soient établies pour tous les élèves.

À la fin du mois de février les résultats locaux des élèves de CM2 remonteront au niveau national et une synthèse nationale sera présentée au mois de mars.

Chaque enseignant communiquera de manière individuelle les résultats aux familles (les résultats des écoles, globaux et anonymes, ne seront connus que par les IEN, inspecteurs d'Académie, recteurs, DGESCO et par le Ministre). Seuls les résultats départementaux, académiques et nationaux seront rendus publics et accessibles sur le site du ministère.

Ces évaluations sont très différentes de celles de 2007, réalisées en début de CE1 et de CM2, dites évaluations diagnostiques qui avaient surtout pour fonction de repérer quelle était la difficulté de l'élève (la nature de l'erreur). Un Programme Personnalisé de Réussite Éducative (ou PPRE) pouvait leur être alors proposé.

L'Education nationale doit se doter d'outils d'évaluation afin de mesurer l'impact de sa politique. Pour la PEEP, il n'est pas question de mettre en concurrence les écoles mais plutôt d'apporter un outil à partir duquel la Communauté éducative pourra travailler.

- **Maternelle : la scolarisation des enfants de 2 ans.**

La scolarisation des enfants de deux ans, de manière générale, doit être réservée aux Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) où des très petites sections existent (TPS). En dehors de ces zones, les structures de la « petite enfance » nous paraissent mieux répondre aux besoins de ces jeunes âges (taux d'encadrement, rythme individualisé,...). Néanmoins, toutes les situations individuelles, comme les enfants atteignant l'âge de 3 ans en début d'année, doivent être examinées avec pragmatisme.

La PEEP demande que soit réaffirmée la possibilité offerte à tous les enfants d'être scolarisés à l'école maternelle dès l'âge de trois ans et que soient approfondies les études sur les conditions d'accueil des deux ans. Il est indispensable que l'État précise au plus tôt.